

Commune d'Arthonnay

Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 13 septembre 2016

L'an deux mil seize, le treize septembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire

Présents : Mmes ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc

Absents excusés : Mr CERVEAU Gilles, Mr BOSVIEUX Jean procuration à Mr VERITA Jean Luc

Absente : Mme PRIGNOT Michèle

Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Modification de l'ordre du jour :

Melle Oécane COLLIN coordinatrice de la CCLTB vient présenter le rapport de la CLECT au conseil municipal et répondre aux questions diverses.

Après avoir entendu le compte rendu du 24 aout 2016, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour accepter le rapport de la CLECT – commission d'évaluation des charges transférées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Délibération pour accepter le chèque Groupama :

La commune ayant dû faire appel à un avocat pour se défendre dans l'affaire WALLET, un chèque de remboursement de l'assurance Groupama dans le cadre de notre assistance juridique est émis à l'intention de la commune. Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité

Délibération pour adoption de l'agenda d'accessibilité programmé :

La commune avait obtenu une prorogation de délai pour déposer cet agenda ; à ce jour l'ATD vient de nous le transmettre l'agenda d'accessibilité programmée, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cet agenda programmé.

Accessibilité de la mairie en 2017 : estimatif de 3 900 € ht

Accessibilité de la salle de l'école du bas 2018 : estimatif de 24 900 € ht

Délibération pour la redevance occupation domaine public France Télécom :

Le montant de la redevance pour l'année 2016 sera 164.47 €

Délibération pour la redevance occupation domaine public EDF :

Le montant de la redevance pour l'année 2016 sera 197 €

Divers :

- Autorisation à MR MERCIER Jean Luc pour créer un bateau – rue de Quincerot devant son porche.
- Chemin du Val de Quenouil : un devis sera demandé à Mr BALANCHE
- Entretien de la voirie : L'entreprise retenue qui doit réaliser les travaux a pris du retard dû au mauvais temps de mai et juin.

Séance levée à 21 heures 35

Le Maire
J Rousseau